

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 01-2017

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée :

M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
--------------------------------	----------

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

**01-001-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**01-002-17 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 5 ET 19 DÉCEMBRE 2016 (#12-2016)**

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** les procès-verbaux des sessions tenues les 5 et 19 décembre 2016 (#12-2016) soient adoptés tel que présentés.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES**

Aucune question.

**01-003-17 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600924 À #201600962)**

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-003-17 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600924  
À #201600962) (SUITE)

**QUE** les comptes payés par les chèques #201600924 à #201600962 pour montant de **198 875,14\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Mini-Scribe - Janvier 2017  
Demande de M. Jocelyn Desjardins  
UPA - Programme de crédit de taxes foncières  
SHQ - Programme de supplément au loyer  
Municipalité de Lochaber - Partenariat des loisirs

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucune présence.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE DÉCEMBRE 2016

01-004-17 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX (PAI#25-16 À PAI#26-16)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

**QUE** ce conseil ratifie les rapports Pai#25-16 à Pai#26-16 couvrant la période du 20 novembre au 17 décembre 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **36 486,78\$**.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU**

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

**RAPPORT DES COMITÉS**

**A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**01-005-17 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS**

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah L. Dansereau, Urb. 49,95\$

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DÉCEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 31 décembre 2016.

**01-006-17 COTISATIONS 2017 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil autorise le paiement des frais d'adhésion suivants aux associations respectives;

Paul St-Louis, ADMQ 445,00\$ + taxes  
Anick Tourangeau, ADMQ 423.00\$ + taxes

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**01-007-17 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-007-17 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
(FQM) (suite)

**QUE** ce conseil autorise le paiement de **971,81\$** + taxes pour la cotisation 2017 à la FQM de la Municipalité de Plaisance.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

01-008-17 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE, MADAME  
PAULETTE LALANDE

Il est proposé par M. Nil Béland

**QU'** une délégation de pouvoir au Maire de la Municipalité de Plaisance, l'habilitant à autoriser des dépenses pour les frais de représentations nécessaires et se rapportant à la municipalité, lui soit accordée;

**QUE** le montant maximum de dépenses couvertes par l'autorisation décrétée par la présente est fixé à **1 300\$** pour 2017 ou à une somme représentant le solde disponible au poste budgétaire **02 110 00 310**;

**QUE** le Directeur général/Secrétaire-trésorier, soit autorisé à effectuer les paiements sur présentation des pièces justificatives et un rapport sera déposé à une session ultérieure.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

01-009-17 ASSURANCES MUNICIPALES 2017

Il est proposé par M. Luc Galarneau

**QUE** ce conseil autorise le paiement de **31 492\$** au compte de Ultima pour le renouvellement annuel de la police d'assurance municipale;

**QUE** ce déboursé soit effectué en tenant compte de chacun des postes budgétaires affectés.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-010-17 REPRÉSENTANT/CHAMBRE DE COMMERCE/2017

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** la municipalité débourse **180\$** + taxes pour 1 an afin d'inscrire la Municipalité de Plaisance à la Chambre de commerce pour l'année 2017;

**QUE** M. Raymond Ménard, conseiller, soit nommé représentant de la Municipalité de Plaisance.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

01-011-17 ASSOCIATION DES LOISIRS DE PLAISANCE INC.  
SUBVENTION 2017

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'Association des loisirs de Plaisance Inc.;

**CONSIDÉRANT** l'article 8 du Code municipal;

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** ce conseil consent par la présente résolution, à verser à l'Association des loisirs de Plaisance Inc., une subvention de **3 500\$** pour l'année financière débutant le 1er janvier 2017;

Condition : Payable en deux (2) versements égaux devenant dus le 15 janvier et le 15 juillet 2017.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

01-012-17 SALAIRES DES POMPIERS

**CONSIDÉRANT** la préparation du budget 2017;

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** ce conseil entérine la liste des salaires 2017 des pompiers à temps partiels de la municipalité (voir N/D 3-3-2 Salaires 2014-2017).

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-013-17 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS  
STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE  
VIE

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de signer le protocole d'entente avec la MRC dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie afin de recevoir notre subvention de 20 000\$

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner les signataires de l'entente;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil désigne Mme Paulette Lalande, Maire et M. Paul St-Louis, Directeur général/ Secrétaire-trésorier comme signataire de l'entente pour ladite subvention qui sera affecté au projet de réaménagement du parc Rolland Pilon et parc de la rue Vanier.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

01-014-17 FACTURE LISE SIMARD/ORDURES ET  
RECYCLAGE/BUDGET 2017

**CONSIDÉRANT** le service rendu par Mme Lise Simard pour le transport d'ordures et du recyclage;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** ce conseil autorise le paiement de 500\$ pour 2017 pour ledit service.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par M. Luc Galarneau, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro SQ-06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS DE MOTION (suite)

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

(signé)

Signature de la personne qui a donné l'avis de motion

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

01-015-17 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 NOVEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** le dépôt du procès-verbal du 14 novembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations audit procès-verbal des résolutions #16-11-44 à 16-11-48;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #16-11-44 à 16-11-48.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

01-016-17 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2017

**CONSIDÉRANT** les discussions des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit nommer, par résolution, les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017 en vertu du règlement URB 99-07;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an:

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-016-17 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME 2017 (suite)

Membres résidants

M. Jocelyn Levasseur  
M. Jean-Marc Purenne  
M. Julien Chartrand

Membres du conseil municipal

M. Nil Béland  
M. Luc Galarneau

**QUE** cette résolution abroge la résolution #01-017-16.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

01-017-17 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-32/  
ZONE DE NON CONSTRUCTION EN BORDURE DES  
LACS ET DES COURS D'EAU

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut, par règlement, régir l'espace qui soit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et les lignes de terrains et régir ou prohiber tous les usages du sol, constructions ou ouvrages, ou certains d'entre eux pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable de prévoir une zone de non construction en bordure d'une bande de protection riveraines;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 janvier 2017;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-017-17 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-32/  
ZONE DE NON CONSTRUCTION EN BORDURE DES  
LACS ET DES COURS D'EAU (suite)

**QUE** ce conseil adopte le second projet de règlement URB 16-05-32 Zone de non construction en bordure des lacs et des cours d'eau.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

01-018-17 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-36/  
NOUVELLE ZONE COM-B - MODIFICATION DE LA  
ZONE COM-A 209 EN COM-B 209

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a mis en vente la propriété du 274, rue Desjardins, située à l'intérieur de la Zone communautaire COM-a 209;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire modifier la vocation communautaire de la zone COM-a 209 afin de permettre certains usages commerciaux, soit de bureaux et de services ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est approprié de redéfinir la zone, soit qu'elle devienne une Zone communautaire et commerciale spécifique COM-b 209;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 janvier 2017;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil municipal adopte le second projet de règlement URB 16-05-36 Nouvelle zone COM-b - modification de la zone COM-a 209 en COM-b 209.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-019-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB 16-05-37/HAUTEUR  
DE CLÔTURES ET HAIES DES LOTS TRANSVERSAUX

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire modifier la hauteur permise des clôtures et des haies sur les lots transversaux à l'intérieur de la marge avant ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est actuellement permis d'ériger une clôture et une haie d'une hauteur de 1,75 mètre à l'intérieur de la marge avant, dans la cour avant opposée à la façade principale, pour les lots transversaux sous certaines conditions ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de retirer du règlement de zonage cette disposition de sorte que la construction d'une clôture et une haie de 1,75 mètre de hauteur soit permise qu'à l'extérieur de la marge avant ;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 janvier 2017;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** ce conseil adopte le règlement **URB 16-05-37 Hauteur de clôtures et haies des lots transversaux.**

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

01-020-17 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-38/  
EMPLACEMENT DES PISCINES DES LOTS  
RIVERAINS

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

01-020-17 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB 16-05-38/  
EMPLACEMENT DES PISCINES DES LOTS  
RIVERAINS (suite)

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire permettre l'implantation de piscine dans la cour avant des lots riverains;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre d'usages complémentaires, les constructions accessoires sont déjà autorisées dans la cour avant des lots riverains;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 janvier 2017;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil adopte le second projet de règlement URB 16-05-38 **Emplacement des piscines des lots riverains.**

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**D) LOISIRS ET CULTURE**

01-021-17 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la municipalité de Plaisance d'obtenir de l'aide financière pour faire travailler des étudiant(e)s cet été et cela dans le cadre d'emplois d'été Canada 2017;

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** six (6) postes soient demandés;

**QUE** ce conseil mandate le Directeur général/ Secrétaire-trésorier pour qu'il prépare les demandes afin d'obtenir l'aide financière mentionnée dans le préambule pour les emplois d'été Canada 2017.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

E) TRANSPORT ET VOIRIE

01-022-17 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF/  
REPRÉSENTANT 2017

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

**QUE** M. Raymond Ménard, conseiller, soit nommé à titre de représentant de la Municipalité de Plaisance.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) QUESTION FAMILIALE

G) COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**NOUVEAUX ITEMS**

01-023-17 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE THURSO/PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COLONNE  
MORRIS

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement du parc de la Colonne Morris de la Ville de Thurso;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux critères pour être considéré comme un projet régional;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Ville de Thurso dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** le coût total du projet;

**CONSIDÉRANT** l'appui nécessaire des autres municipalités de la MRC Papineau;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

**QUE** ce conseil appuie la Ville de Thurso dans son projet d'aménagement du parc de la Colonne Morris sise sur la rue Victoria (route 148) à Thurso.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

01-024-17 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE -  
OUVERTURE D'UNE PHARMACIE LE DIMANCHE

**CONSIDÉRANT** que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, située à Chénéville, offre maintenant les services d'un médecin une fin de semaine par mois;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune pharmacie de la Petite-Nation n'est ouverte le dimanche, certaines étant même fermées le samedi;

**CONSIDÉRANT** que le docteur Guilbault, qui offre ses services à la Coop Santé, a décidé de ne plus venir le dimanche, puisqu'il n'a pas de support quant à la médication qu'il prescrit;

**CONSIDÉRANT** qu'il suffirait qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche pour que les citoyens de la région et les visiteurs aient accès à des médicaments;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau afin d'inciter les propriétaires de pharmacies de la Petite-Nation d'ouvrir leur commerce le dimanche;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**QUE** le conseil de la municipalité de Plaisance appui la municipalité de Chénéville dans sa demande auprès des pharmacies de Chénéville, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville et Thurso afin qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h20

2 personnes sont présentes.

01-025-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 19h40

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande  
si l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paulette Lalande  
Maire

---

Paul St-Louis  
Directeur-général/  
Secrétaire-trésorier